

Chers amis et amis producteurs de lait, chers intéressés,

Dans quelques semaines, elle appartiendra définitivement au passé. La régulation des volumes laitiers en place depuis 1984 est, en effet, supprimée. Il y a plus de 30 ans, l'introduction des quotas poursuivait deux objectifs :

D'une part, l'organisation du marché devait redevenir finançable. A cette fin, il était indispensable d'aplanir les montagnes de beurre et de vider les lacs de lait en Union européenne. Cet objectif fut atteint en peu de temps. En l'espace de quelques années, les coûts d'organisation du marché pour le secteur laitier déclinèrent de 7,5 à moins de 2 milliards d'euros.

D'autre part, les prix versés aux producteurs devaient être stabilisés afin d'éviter les failles structurelles. A son tour, cet objectif fut concrétisé même si les prix du lait versés aux agriculteurs auraient pu être encore mieux configurés grâce à une application plus cohérente des quotas. Cependant, la cohérence n'était nullement souhaitée d'un point de vue politique car par le passé comme aujourd'hui, il s'agissait d'exploiter le « filon de l'exportation ». En résumé, la régulation par les quotas s'avéra être, pour les Etats, un instrument efficace et peu coûteux de stabilisation du marché du lait. Pour les éleveurs laitiers, les quotas contribuèrent, dans une certaine mesure, à la mise en place des conditions-cadres fiables. En réponse à certaines fédérations qui déplorent que la régulation par les quotas n'a pas fonctionné, il convient de dire que cet instrument a fonctionné exactement comme l'avaient envisagé les utilisateurs.

Les graves crises ayant secoué le marché en 2009 et en 2012 ne sont pas imputables à la régulation par les quotas mais sont exclusivement les corollaires de la libéralisation du marché du lait et au fameux « atterrissage en douceur ». Une gestion souple de la production aurait permis immédiatement de stabiliser le marché et donc d'éviter de telles crises qui ont coûté des milliards de pertes aux éleveurs laitiers.

Et maintenant ? Depuis novembre 2014 et l'annonce d'un superprélèvement d'environ 20 centimes par kilo excédant le quota (un montant-record intimidant), les livraisons de lait ont nettement reculé. Indépendamment de la douleur associée au superprélèvement exigé de ces exploitants qui, durant la première moitié de la campagne laitière, ont produit du lait à tout va, cette mesure a efficacement freiné la chute des prix. Les cours des produits de référence tels que le beurre et le lait en poudre se resserrent et le marché est momentanément stabilisé.

Et pourtant, que se passera-t-il après le 1^{er} avril ? Selon toute probabilité, les éleveurs laitiers, dans de nombreux Etats membres de l'UE, augmenteront nettement leur production, sans se préoccuper des conséquences sur le marché du lait. Une nouvelle chute spectaculaire des prix semble inévitable et la prochaine crise se profile déjà sur le marché.

Dans le souci de contrecarrer ces dysfonctionnements récurrents du marché, l'EMB enjoint les décideurs européens à mettre en œuvre un programme de responsabilisation face au marché. La situation actuelle et les développements des 3-4 derniers mois démontrent de façon éclatante qu'avec des directives claires et de la volonté politique, il est parfaitement possible d'atténuer, de façon ciblée, les soubresauts du marché. Même en l'absence de quotas, un programme de responsabilisation peut inciter les producteurs de lait à adopter un comportement conforme au marché. Quiconque augmente sa production en dépit de la saturation des marchés, doit aussi en assumer la responsabilité et s'acquitter d'un prélèvement de responsabilisation du marché. Par contre, quiconque réduit sa production en pareilles circonstances, doit recevoir une prime. Ainsi un environnement fiable peut être créé et la production laitière peut être assurée partout en Union européenne.

Romuald Schaber, Président de l'EMB

EMB Bulletin Mars 2015

- Appel: Piquet et action symbolique le 31 mars à Bruxelles
- Présentation des résultats de l'étude sur les coûts de la production laitière en Belgique
- Les laiteries en France - Contractualisation - situations et risques
- Italie: Table Ronde "Lait" La plateforme « Wir haben es satt ! » exige un revirement dans la politique agricole autrichienne
- Campagne électorale en Royaume Uni : Une opportunité à saisir !
- Fédérations affiliées :
- Changements à la tête
- Actualités bruxelloises
- A l'agenda de l'EMB

Contact

EMB - European Milk Board asbl

Rue du Commerce 124
B-1000 Brussels

Phone.: +32 - 2808 - 1935

Fax: +32 - 2808 - 8265

office@europeanmilkboard.org

www.europeanmilkboard.org

Appel: Piquet et action symbolique le 31 mars à Bruxelles

Le 31 mars 2015 marquera la fin de 31 années de quotas. Que se passera-t-il après le 1^{er} avril ? Selon toute probabilité, les éleveurs laitiers, dans de nombreux Etats membres de l'UE, augmenteront nettement leur production, sans se préoccuper des conséquences sur le marché du lait. Une nouvelle chute spectaculaire des prix semble inévitable et la prochaine crise se profile déjà sur le marché.

© wikimedia commons

Les quotas ont stabilisé le marché et contribué, dans une certaine mesure, à la mise en place des conditions-cadres fiables pour les éleveurs laitiers. A partir du mois d'avril, l'industrie laitière prendra les commandes! Nous souhaitons tirer l'attention sur ce changement de modèle par un piquet et une action symbolique le 31 mars devant le Parlement européen.

Le programme débutera à 7 h.

Nous nous réjouissons de vous y voir !

Présentation des résultats de l'étude sur les coûts de la production laitière en Belgique

© EMB

Voici le dernier communiqué de presse du MIG et de l'EMB (04/03/2015)

Belgique.

Ce 4 mars, à Bruxelles, en face du cabinet du ministre fédéral en charge de l'agriculture, le MIG et l'EMB ont présenté la situation des producteurs laitiers et les résultats de l'étude indépendante sur les coûts de production du lait en

méthodes de calcul.

Cette étude fait suite à des études similaires, reconnues par les instances européennes, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas. Ces études utilisent les mêmes sources (RICA et instituts statistiques nationaux) et les mêmes

reçoivent les producteurs pour leur produit.

Déjà, les résultats de l'étude pour l'Allemagne, la France et les Pays-Bas avaient fait grand bruit lors de leur publication. Ces chiffres montrent clairement le décalage qui existe entre les coûts de production et les prix que

En Belgique aussi, un écart important subsiste entre les prix payés aux producteurs et le coût réel de la production. Cela rend très difficile de garantir aux producteurs de lait un niveau de vie équitable - ce qui constitue pourtant un objectif clair de la Politique agricole commune¹.

L'étude établit clairement que:

Pour couvrir les coûts de production laitière avec un niveau de revenu équitable², le **prix payé aux producteurs doit être de 46 centimes par kg de lait**. Or, en décembre 2014, les producteurs laitiers belges ont reçu en moyenne 31,15 centimes par kg de lait³ ; le manque à gagner atteint donc 14,85 centimes par kg.

La production laitière est une activité qui n'assure pas un revenu équitable aux éleveurs laitiers belges.

Tout comme les éleveurs allemands, français, hollandais et belges, les producteurs dans d'autres pays européens ne

reçoivent pas un prix qui couvre leurs coûts de production, avec pour conséquences le nombre croissant d'exploitations laitières cessant la production et la disparition d'un nombre important d'emplois dans le secteur agricole. Il est impératif que les agriculteurs puissent bénéficier d'un prix rémunérateur sur le marché.

Les aides ne sont pas à même d'éliminer les distorsions de marché existantes. C'est aux producteurs, aux politiques et aux consommateurs qu'incombe la responsabilité partagée de revendiquer et de concevoir un cadre adéquat assurant un bon fonctionnement du marché et garantissant aux producteurs un revenu équitable.

[L'étude scientifique complète sur les coûts de production](#)

[Vidéo de la conférence de presse](#)

1 voir article 39 du « Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne », révisé en 2009

2 salaire des ouvriers agricoles négociés dans la convention collective (CP144.00 - agriculture)

3 EC Milk Market Observatory (Règlement UE no 479/2010 article 2)

Les laiteries en France - Contractualisation - situations et risques

Le 31 mars 2015 marquera la fin de 30 années de quotas. Le système des contrats établi par l'État et sous couvert du paquet lait européen rythmera alors la production. Les coopératives ne sont pas concernées puisque l'adhérent est lié statutairement pour livrer la totalité du lait produit.

© wikimedia commons

La contractualisation pourrait être acceptée si les contrats étaient équilibrés. Or, avec les obligations et les contraintes, sans aucun prix minimal garanti c'est inadmissible !

Rappel de la loi :

Les laiteries ont obligation de proposer un contrat à leurs producteurs. Pour autant, le producteur n'a pas d'obligation de l'accepter et de le signer car l'historique commercial équivaut à un contrat (verbal). S'engager sur un autre contrat annule automatiquement le précédent. « On nous met la pression pour signer des contrats injustes où le producteur n'a aucun droit ! Ceux qui résistent sont menacés de cessation de collecte à plus ou moins brève échéance. Décidément les relations ne s'améliorent pas avec les laiteries... Ces pressions ont été dénoncées auprès du Ministère et du médiateur des contrats mais sans grande réaction ! », constate Olivier Chemin, producteur en Mayenne.

Que va-t-il arriver aux producteurs qui n'auront pas signé de contrats ?

En cas de rupture du contrat tacite qui les unit avec leur laiterie, une durée de préavis doit être respectée. C'est un droit, et même si la jurisprudence reste assez floue, il est raisonnable de considérer que le préavis doit être au moins égal à un mois par année de livraison. Exemple : 15 mois de préavis pour 15 ans de livraison à partir de la réception d'une lettre recommandée. Cela laisse le temps à la réflexion et à la discussion. La peur mène à l'esclavage, n'acceptez pas n'importe quoi.

Peut-on quitter une coopérative ?

Au cours de la période d'engagement, non. Sauf cas de force majeure. Toutefois, il est nécessaire de se référer aux statuts de la coopérative et/ou de son règlement intérieur où doivent être obligatoirement stipulées les modalités et

pénalités applicables en cas de départ anticipé. Un associé peut toutefois être radié par sa Coop s'il ne remplit pas ses engagements. Au terme de la période d'engagement, oui. A condition d'avoir notifié la décision de se retirer à la Coop. Cependant, le remboursement des parts sociales peut intervenir dans un délai allant jusqu'à 5 ans. Une Coop étant assimilée à une OP commerciale, un associé-coopérateur ne peut adhérer à une autre OP, notamment transversale. Il ne le pourra qu'une fois libéré de ses engagements auprès de la Coop. A condition toutefois de s'être assuré d'avoir un acheteur pour son lait.

Gare à l'intégration !

Les fermes s'agrandissent et demandent aujourd'hui beaucoup d'investissements pour la reprise. Face à la conjoncture, les banques deviennent frileuses et demandent plus de garanties pour s'installer. Nous constatons que les investisseurs privés s'intéressent aux exploitations agricoles et proposent des financements en lien avec les coopératives. C'est le début d'une intégration par la filière comme pour le porc et la volaille où le producteur perd le contrôle au profit des industriels. La propriété et l'accès au foncier sont des atouts que nous devons préserver pour continuer à exister en tant que chef d'exploitation et non assimilé au salarié d'une laiterie.

Véronique Le Floc'h, OPL France

Italie: Table Ronde "Lait"

© wikimedia commons

Le 11 février, le Ministre italien de l'agriculture, l'alimentation et les forêts, Maurizio Martina, avait convié les ministres régionaux de l'agriculture ainsi que des délégations des principales organisations de producteurs et du secteur industriel à une table ronde consacrée au lait dans le but d'élaborer des solutions pour soutenir la filière laitière.

En collaboration avec l'institut de recherche Ismea, le Ministère italien de l'agriculture, l'alimentation et les forêts (Mipaaf) procède à des contrôles périodiques des principales catégories de produits agricoles afin de déterminer les tendances en matière de coût moyen de production, de prix versés aux agriculteurs et de prix à la consommation. Si des pratiques déloyales sont repérées, le ministère et l'Ismea établissent les rapports nécessaires, qui seront ensuite transmis à l'autorité garante des marchés et de la concurrence.

La réforme du paquet laitier introduit deux innovations majeures :

- Des garanties contractuelles plus élevées pour les producteurs
- L'établissement d'une commission interprofessionnelle composée d'experts et chargée d'identifier les bonnes pratiques, les tendances en matière de prix et de coûts de production. En matière d'étiquetage, une

information claire doit être donnée aux consommateurs quant au lieu de la traite.

Présente lors de cette réunion, la fédération des producteurs Copagri, soumit des propositions relatives à la nécessaire réorganisation du secteur laitier et à son développement.

Au vu des difficultés rencontrées tant au niveau national qu'à l'échelon européen et notamment de la chute de 30 % du prix du lait, qui est passé de 45 à 35/36 centimes, de la fermeture de quatre exploitations par jour et du recul de plus de 40 % du nombre de producteurs en l'espace de 10 ans, notre organisation, **APL Italie, présente, à tous les acteurs, les propositions suivantes :**

1. Certification de l'origine protégée du lait et non du produit transformé, via la création du « consortium du lait italien »
2. Coefficient du produit transformé d' « origine protégée » attribué au producteur et non à l'industrie transformatrice (parts de fromage détenues par les producteurs), application du système déjà en vigueur pour le vin AOC.

3. Stop à la spéculation financière sur les denrées alimentaires, le secteur a besoin de stabilité et ne peut pas être soumis à la spéculation.
4. Lutte contre le « fromage en plastique » fabriqué à base de protéine végétale et non de lait mais vendu sous l'appellation de fromage. Ce phénomène prend de l'ampleur en Europe avec une production annuelle estimée à plusieurs milliers de tonnes.
5. Etablissement d'un office du lait composé des représentants des régions, du Mipaaf, des organisations, des transformateurs et des distributeurs. Sa tâche, pour les divers secteurs de la transformation, sera de calculer et de certifier le coût du litre de lait, d'identifier les tendances de production, d'évaluer simultanément les tendances du marché et de planifier les interventions adéquates. Ce bureau national sectoriel définirait les relations entre les maillons de la chaîne d'approvisionnement.
6. Utiliser le plan de développement régional (PSR) pour appuyer des projets de recherche (portés par des centres de recherche universitaires) visant à mettre au point un brevet scientifique pour la certification de l'origine du lait cru.
7. Interdiction pour chaque transformateur de fromage AOC d'utiliser les mêmes locaux (même adjacents) pour la production et la maturation de fromage AOC et, dans un même temps, de transformer du lait ou des produits laitiers d'origine étrangère.
8. Création de la « Banque du Lait », une installation laitière polyvalente qui puisse aussi produire du lait en poudre.
9. Etablissement d'Albo, enregistrement et certification de l'utilisation de lait pour une production 100 % italienne, proche du label « Albo - made in Italy ».
10. Institutionnalisation des organes de certification pour assurer l'impartialité des contrôles.
11. Campagne nationale d'éducation à l'alimentation dans les écoles et dans le secteur public afin de promouvoir le lait italien.
12. Pas d'instruments d'assurance en cas de chute du prix du lait car en l'absence d'autres outils adaptés, le coût serait exclusivement supportés par les producteurs.

Roberto Cavaliere, APL Italie

La plateforme « Wir haben es satt ! » exige un revirement dans la politique agricole autrichienne

Chaque année, vers la fin du mois de janvier, la journée de la politique agricole organisée lors de la session hivernale du forum économique et social sert de tribune aux partisans et partisanses d'une agriculture industrialisée et gourmande en produits chimiques qui en profitent pour cajoler les décideurs autrichiens de la politique agricole.

© [wikimedia commons](#)

Les thèmes, cette année, tournaient autour de l' « économie bio » et des « marchés en mutation ». La plateforme «*Wir haben es satt!* » (On en a marre !) s'insurge contre une politique agricole qui est fondée sur la promotion des exportations, la production d'excédents, l'importation de fourrage génétiquement modifié et la philosophie du « grandir ou partir » et qui contribue donc à la perte de biodiversité, la dépendance de l'agriculture envers l'utilisation de pesticides, l'accaparement des terres dans l'hémisphère sud, la disparition des petites exploitations etc. La plateforme «*Wir haben es satt!* » est une initiative portée par des organisations paysannes, de défense des droits de l'homme, de développement et de protection de l'environnement et par des mouvements sociaux. L'association autrichienne IG-Milch fait partie de cette plateforme.

Stefan Scheipl, IG-Milch Autriche

[Vidéo de l'action "Wir haben es satt!"](#)

Campagne électorale en Royaume Uni : Une opportunité à saisir !

© [wikimedia commons](#)

À la lecture de l'édition de la semaine dernière du *Farmers Weekly* (le plus grand magazine agricole britannique), les agriculteurs aux quatre coins du pays se doivent de tirer la sonnette d'alarme.

Les prix versés actuellement aux producteurs britanniques ont connu une chute vertigineuse sur presque tous les produits agricoles et nous savons que les coupables sont le gouvernement, les grandes chaînes de distribution de denrées alimentaires et les grandes coopératives de transformation qui se comportent, dans de nombreux cas, comme des entreprises commerciales.

En 2010, l'UE avait annoncé, en préparation à la nouvelle PAC 2015, vouloir :

1. Mettre la sécurité alimentaire tout en haut de son agenda
2. Parler d'agriculture qui n'est pas n'importe quel secteur
3. Tendre un nécessaire filet de sécurité pour les agriculteurs.

Et pourtant, ont-ils tenu leurs engagements lorsque s'est présentée à eux la proposition de *Fairness for Farmers in Europe* (FFE) destinée à économiser, en UE, plus de 100 milliards d'euros et à créer 5,5 millions d'emplois du jour au lendemain (un chiffre démultipliable en peu de temps) ? Non. Pourquoi ?

En raison, à nouveau, de l'influence exercée par les grandes entreprises !

Cependant, nous pouvons concrétiser cette proposition au Royaume-Uni, créer, du jour au lendemain, 220 000 emplois du nord au sud du pays, multiplier ce chiffre très rapidement et donner un nouveau souffle financier au monde rural britannique et à l'ensemble de l'économie, à l'instar de Roosevelt lorsqu'il parvint à sortir les Etats-Unis de la dépression des années 30. Le gouvernement britannique doit immédiatement légiférer sur les prix producteurs afin que ces derniers s'alignent, à nouveau, sur un plancher minimum correspondant au coût de production, majoré d'une marge couvrant l'inflation et applicable à tous les produits agricoles. Ce montant serait alloué à toutes les familles d'agriculteurs et leur

fournirait ainsi le filet de sécurité que l'UE tarde encore à tendre bien qu'il soit désormais presque devenu obligatoire en raison de la référence à l'article 39b du Traité de Lisbonne. Par ailleurs, ne laissez personne vous raconter qu'une telle loi britannique serait contraire au droit européen, c'est faux ! Cette loi serait considérée comme une question de protection sociale, ce qu'elle est bel et bien puisqu'actuellement, plus de 25 % des familles d'agriculteurs britanniques vivent, comme de nombreux autres familles de fermiers partout en Union européenne, sous le seuil de pauvreté.

David Handley, président de *Farmers for Action* au Royaume-Uni et d'autres ont certainement fait de leur mieux pour retenir l'attention des médias et les sensibiliser à la gravité de la situation dans les exploitations agricoles. Par conséquent, en guise de conclusion, rien de rien ne pourrait inciter les familles d'agriculteurs et leurs proches à voter en faveur de partis politiques qui, quelle que soit leur obédience (le cas échéant, au Royaume-Uni, conservatrice, travailliste ou libérale-démocrate), malmènent financièrement le monde rural et se plient aux désirs des grandes multinationales. Que le ou les premiers partis prêts, une fois élus lors des législatives de mai, de tenir leurs promesses et de légiférer immédiatement sur les prix producteurs obtiennent votre voix !

En ces temps où Poutine survole l'actualité et où les gouvernements stables du Moyen-Orient se désintègrent, permettez-nous, mesdames et messieurs les élus, de vous dicter vos priorités ! Sécurité alimentaire et nationale, santé et enseignement. Une liste à traiter dans cet ordre et aucun autre si vous souhaitez nous remettre sur le chemin de la prospérité !

William Taylor, Farmers For Action, coordinateur pour l'Irlande du Nord

Fédérations affiliées : Changements à la tête

Nos fédérations affiliées en Allemagne, France et Espagne ont récemment désigné de nouvelles personnes à leur tête. Nous avons interrogé les nouveaux présidents sur leur parcours et leurs plans pour l'avenir.

Portrait de Gertraud Gafus – AbL Allemagne

A la fin du mois de novembre 2014, les membres de l'AbL (Arbeitsgemeinschaft bäuerliche Landwirtschaft – Syndicat allemand pour l'agriculture paysanne) ont élu, à la présidence fédérale, deux nouvelles personnalités, Gertraud Gafus et Martin Schulz. Madame Gafus (48 ans) dirige, avec sa famille, un élevage bio de vaches allaitantes en Haute-Bavière.

Ma ferme :

En collaboration avec ma famille, j'exploite une ferme bio située à 900 mètres d'altitude. Puisque les prix du lait ne permettent plus d'être rentable en transportant le lait dans la vallée, nous avons du nous reconvertir dans l'élevage allaitant. En plus de nos dix vaches Pinzgauer (remonte d'élevage comprise), nous veillons aussi sur quelques 30 à 40 poules dont le nombre dépend de ce que le faucon veut bien nous laisser. Les Pinzgauer appartiennent à une race menacée de disparition, qui, jusqu'aux années 50, était, chez nous, très répandue mais est reconnue pour l'excellence de sa chair. Ce sont de très jolies bêtes qui sont très robustes et s'adaptent à tous les terrains. Environ la moitié des 20 hectares que nous exploitons sont à flanc de montagne. Les montants en provenance du premier et du deuxième pilier jouent un rôle essentiel pour notre ferme. Notre deuxième source de revenus est une petite auberge, où nous proposons surtout des produits issus de l'agriculture biologique, du commerce équitable et de notre propre exploitation. Je suis heureuse d'être une agricultrice !

Mes motivations à ce poste :

Avant tout, c'est le maintien des fermes, du paysage et de la culture paysanne qui me tient le plus à cœur. Je suis intimement persuadée qu'une économie paysanne, proche de la nature et s'appuyant sur une multitude d'exploitations constitue un des fondements d'une société démocratique. Cependant, je ne me préoccupe pas uniquement de nos fermes mais aussi de la dignité et de l'équité pour tous les habitants de cette terre. L'AbL fédère mes aspirations dans sa lutte contre l'utilisation du génie génétique en agriculture, pour l'accès libre aux semences, pour une répartition plus raisonnée des aides financières de Bruxelles etc. A y regarder de plus près, ces revendications sont indissociables. Voilà pourquoi je me sens bien au sein de l'AbL et suis heureuse de la confiance que l'assemblée générale m'a témoignée à l'automne dernier.

Mes objectifs / plans durant mon mandat :

Mon souhait est de neutraliser la concurrence qui divise les agriculteurs et de montrer à la société que la philosophie du « grandir ou partir » provoque des pertes irrémédiables. Les élus doivent finir par comprendre que la politique agricole est une politique de société. Une politique agricole pérenne produirait des effets positifs dans des domaines aussi multiples et variés que le social, l'environnement ou le développement. Les versements directs en provenance de Bruxelles constituent un instrument important de cette politique agricole pérenne. Il est urgent qu'ils soient distribués selon une autre clé de répartition. Il n'est pas juste que les exploitations disposant des plus grandes surfaces mais employant le moins de travailleurs continuent à être les grandes gagnantes du système car ces exploitations sont précisément celles qui restituent le moins à la société.

Portrait de Boris Gondouin – APLI France

A la fin du mois de novembre 2014, Boris Gondouin (43 ans) a repris, des mains d'André Lefranc, le mandat de président de l'APLI (Association des producteurs de lait indépendants). En collaboration avec son associé, il gère, dans la Meuse (près de la frontière avec la Belgique et le Luxembourg), une exploitation qui produit du lait, de la viande et des céréales.

Ma ferme :

Je suis en GAEC avec un associé de mon âge et nous nous sommes installés en 1997 sur une exploitation hors cadre familial puisque nous n'étions pas fils d'agriculteur. Nous exploitons 200 hectares : 45 ha de maïs ensilage, 10 ha de luzerne, 10 ha de prairie artificielle, 10 ha de méteil grain (pois-triticales), 65 ha de prairie, 35 ha de blé, 15 ha de colza, 10 ha de triticales). Nous produisons aussi 650.000 litres de lait avec 75 vaches de races Holstein et montbéliarde et 180 taureaux de races mixte ou laitiers à partir de veaux à 8 jours.

Mes motivations à ce poste :

Ma motivation principale est de faire comprendre à un maximum d'éleveurs laitiers qu'il faut une régulation de la production européenne, qu'il n'est pas normal de produire du lait sous le coût de production, qu'il faut bien sûr intégrer notre main d'œuvre dans ses coûts de production et que nous pouvons arriver à tous ça puisque nous sommes les premiers maillons de la chaîne alimentaire et non la barrière d'ajustement, comme le dit si bien celui qui donne la tendance dans tout les pays européens, le syndicat majoritaire.

Mes objectifs / plans durant mon mandat :

Mon projet est de faire continuer notre association qu'est l'APLI (Association des producteurs de lait indépendants) en réunissant le maximum d'éleveurs en France lors de manifestation ou d'opération et de les motiver afin que nous puissions d'avantage faire pression sur nos dirigeants français et européen. L'APLI doit être le relai entre les paysans et nos politiques pour que l'on soit sûr qu'ils comprennent bien l'enjeu des problèmes pour nous mêmes mais aussi pour tous les consommateurs.

Mon but final est d'arriver à un système canadien en Europe. Ils nous faut en Europe, par l'intermédiaire de l'EMB, rassembler les fermiers pour ne faire qu'un pour négocier les prix et les volumes.

Portrait de Manuel Iglesias, OPL Espagne

Manuel Iglesias a repris, dès juillet 2014, le flambeau de la présidence de notre fédération affiliée espagnole l'OPL. Il est à la tête d'une exploitation de 90 bêtes en Galice et produit annuellement un million de litres de lait.

Actualités bruxelloises

De nouvelles modalités pour le superprélèvement discutées par la Commission européenne

© wikimedia commons

La Commission européenne étudie une proposition d'étalement sur trois ans du paiement du superprélèvement. Les Etats membres auraient, par ce truchement, la possibilité d'exiger le paiement, en trois tranches et sans intérêt, des pénalités de la dernière campagne laitière 2014/2015. La première tranche serait échue avant le mois d'octobre 2015 tandis que la deuxième et la troisième seraient respectivement échues avant les mois d'octobre 2016 et d'octobre 2017. Comme convenu, les Etats doivent verser la totalité du superprélèvement, avant le 30 novembre 2015, à l'Union européenne. L'objectif poursuivi est d'aider ces producteurs de lait qui se retrouvent à court de liquidités en raison du dépassement des quotas, en plus des difficultés causées par la chute des prix du lait. La proposition est actuellement analysée par la Commission européenne et selon toute attente, les Etats membres lui donneront, le moment venu, rapidement le feu vert. L'étalement des paiements soulagera surtout les producteurs de lait irlandais, allemands, polonais, hollandais et danois, redevables, cette année, de pénalités élevées (27 centimes par litre de lait excédant le quota).

Recommandations du PE concernant les négociations du TTIP

La commission du commerce international (INTA) du Parlement européen a transmis, dans son rapport intermédiaire à la Commission, des recommandations relatives aux négociations du TTIP. Le rapporteur est le parlementaire allemand Bernd Lange (S&D). Il considère le TTIP comme un possible instrument de croissance pérenne. Selon lui, la plus grande utilité économique est à trouver dans la collaboration prévue sur les questions de réglementation et dans l'élimination des entraves non-douanières au commerce (par exemple, les prescriptions et/ou normes techniques divergentes, les certifications redondantes etc.). Le parlementaire exprime des réserves quant aux clauses controversées relatives à la protection des investisseurs (règlement des différends entre un investisseur et un Etat). Bernd Lange rappelle que le Parlement européen aura le dernier mot lors de la ratification de cet accord commercial. Sensible aux multiples critiques et à la tiède réception réservée par l'opinion publique à ce texte en cours de négociation, le Parlement européen insistera, de l'avis du rapporteur, pour obtenir la plus grande transparence et veillera à garantir que les valeurs européennes soient respectées dans le traité.

Projet de rapport

TTIP - Huitième round de négociation

Les pourparlers concernant le projet d'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'UE se poursuivirent du 2 au 6 février 2015 à Bruxelles. Au cours de ce 8^e round de négociation, les échanges portèrent principalement sur les règlements relatifs à l'énergie et les matières premières ainsi que sur les services, les investissements et les marchés publics. Le chapitre concernant la protection des investisseurs ne fut pas abordé. Les autres thèmes évoqués furent les règlements en matière de protection des végétaux, de denrées alimentaires et d'indications géographiques protégées, les règles de développement durable et le démantèlement des droits de douane. Le 4 février, les groupements d'intérêts et les organisations non-gouvernementales prirent la parole. Sieta van Keimpema, vice-présidente de l'EMB, présenta un exposé au nom de l'EMB.

Événement „Good Food Good Farming“ (10 & 11 février)

Des organisations de défense des citoyens, des agriculteurs, de l'environnement, des scientifiques et des élus politiques échangèrent, dans le cadre de la conférence ARC 2020 à Bruxelles, sur les thèmes de la mise en œuvre de la réforme de la PAC 2014-2020, des perspectives pour une agriculture durable et des approches agro-environnementales. Lors de quatre ateliers, des pistes de solution furent étudiées et les jalons les plus importants d'un basculement vers une agriculture pérenne, une alimentation plus saine et un milieu rural préservé furent posés. Sieta van Keimpema présenta la position des producteurs de lait en matière de marché et de commerce.

Parlement européen : Le rapport Nicholson sur l'avenir du secteur laitier de l'UE (23.2.)

Ce projet de rapport d'initiative, d'une longueur de 11 pages, a été publié la semaine dernière. Son but était d'évaluer les mesures de soutien du paquet lait existantes et de prononcer des recommandations quant à des solutions pour diminuer la volatilité du marché. Le rapporteur James Nicholson appelle la Commission à mettre en place des mesures de soutien (mesures du « filet de sécurité ») « plus efficaces et plus réalistes » et de revoir le niveau d'intervention, afin qu'il « corresponde mieux aux coûts de production et soit mieux adapté à la nouvelle situation de marché ». Nicholson demande aussi des « contrats de livraison intégrés à plus long terme », des contrats incluant des marges fixes ainsi que la « possibilité de fixer le prix du lait pendant une période déterminée ». En outre, il recommande des mesures incitatives pour la « création de ou l'affiliation à des organisations de producteurs, comme instrument qui permettrait d'atténuer les déséquilibres existants dans la filière ». La Commission agricole du Parlement européen votera sur le rapport début mai et la plénière devrait se prononcer à ce sujet plus tard cet été.

Regina Reiterer, EMB

A l'agenda de l'EMB

Rendez-vous majeurs à l'agenda du comité directeur de l'EMB en mars 2015 :

- 02.03.: Rencontre du groupe de dialogue civil « Lait »
- 03.03.: Rencontre avec des eurodéputés
- 04.03.: Présentation de l'étude des coûts de production en Belgique
- 04.03.: Rencontre du groupe de dialogue civil « PAC »
- 05.03.: Débat sur l'avenir du secteur laitier, Comité des Régions
- 18.03.: Conférence « Une politique laitière pour le 21^e siècle », EDA
- 31.03.: Piquet et action médiatique EMB

European Milk Board ASBL

Rue de la Loi 155

B-1040 Bruxelles

Tel: +32 (0)2808 1935

Fax: +32 (0)2808 8265

Mail: office@europeanmilkboard.org

Document-URL: <http://www.europeanmilkboard.org/https://www.europeanmilkboard.org/francais/bulletin-mars-2015.html>